

République française  
Département de la LOZERE  
**SIVU DE LA CAN DE L'HOSPITAL**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le  
ID : 048-254800774-20260424-DE\_008\_2026-DE

**Séance du 24 avril 2026**

Membres en exercice : 6

Date de la convocation: 16/04/2026

Présents : 5

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six à 09 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain BARBUSSE

Votants : 6

**Présents :** Alain BARBUSSE, Josette GAILLAC, Géraldine BENDER, Quentin AFFORTIT, Alain ARGILIER

Pour : 6

**Présents non votants :**

Contre : 0

**Représentés:** Daniel PETITJEAN représenté par Alain ARGILIER

Abstentions : 0

**Excusés:**

**Absents:** Bruno MANIN suppléé par Quentin AFFORTIT

**Secrétaire de séance:** Josette GAILLAC

**Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2025 - SIVU DE LA CAN DE L'HOSPITALET - DE\_008\_2026**

- après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître un :  
**excédent de 6 533.15 euros**

Le Conseil syndical, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	1 241.27
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>5 291.88</b>
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025	6 533.15
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	<b>6 533.15</b>
Affectation obligatoire	
- A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	1 000.00
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	5 533.15
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2025</b>	
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	

Ainsi fait et délibéré à Bassurels, les ans, jours et mois que ci-dessus.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 30/04/2026  
et publié ou notifié  
le 30/04/2026

Le secrétaire  
Josette GAILLAC

Pour le Conseil syndical,  
Le Président,  
Alain BARBUSSE

SIVU de la Can  
de l'Hospitalet  
Mairie  
48400 BASSURELS